Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 952

Artikel: Les femmes et la politique : soixante-cinq "syndiques"
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011046

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Soixante-cinq «syndiques»

(*cfp*) Le *CH-Magazin*, trimestriel en langue allemande du PDC suisse, a cherché à savoir combien de femmes sont à la tête de communes dans notre pays. Il en a trouvé soixante-cinq, grâce à la collaboration des chancelleries cantonales, puis il a pris contact avec chaque «présidente de commune» pour connaître ses coordonnées. La revue publie leurs portraits avec différentes indications, ce qui nous permet d'établir quelques éléments d'appréciation allant au-delà de la simple constatation que 65 communes sur 3029, cela n'en représente guère que le 2,15%. Si l'on prend en considération la population des communes présidées par des femmes (140'736 habitants), on constate que la proportion est à peu près la même. La répartition régionale donne une avance à la Suisse romande et au Tessin, par rapport à la Suisse alémanique. Le tableau ci-dessus indique en même temps la double répartition géographique et politique des sièges.

Nous ne disposons pas d'une statistique sur l'appartenance politique de tous les dirigeants de communes, ce qui ne permet guère de juger quels sont les partis les plus féministes dans ce domaine. Un fait est certain, les communes importantes ne sont guère dirigées par des femmes. En effet, c'est Vernier (GE), avec Mme Solange Schmid (PS), qui est la plus grande ville présidée par une femme (29'500 habitants); suivent Carouge (GE, 14'500 habitants), présidée par Mme Jacqueline Willener (PDT) et Loèche-Ville (VS, 13'200 habitants), présidée par Mme Regina Mathieu (PDC). Toutes les autres communes ont moins de 10'000 habitants et 38 des 65 communes dirigées par des femmes en ont moins de mille. C'est tout particulièrement le cas des communes dont les «syndiques» n'affichent pas de couleur politique.

Le travail du *CH-Magazin* devrait inciter les secrétariats des partis à s'associer pour établir un tableau aussi complet que possible du paysage politique décentralisé de la Suisse. Ce serait là un portrait original de la Suisse pour le 700e... ■

Présidences de communes détenues par des femmes en Suisse

Partis	Femmes «syndiques»	Cantons romands (6)	Cantons alémaniques (9)	Tessin	Population représentée
Radical	16	4	6	6	14'725
PDC	11	5	4	2	33'579
UDC	7	-	7	-	24'030
Socialiste	5	2	1	2	36'592
Libéral	5	5	-	-	9'850
du travail	1	1	-	-	14'500
Sans parti	20	11	7	2	7'460
Total	65	28	25	12	140'736

tration peut, par voie de règlement ou de conventions avec des banques, déroger à la limitation prévue dans cet article. Il peut aussi déroger à cette limitation dans le cadre du règlement ou des conventions mentionnés à l'article 6, alinéa 6, lettre e).

- **Nouvel article 15ter – Quorum particulier et majorité qualifiée**

La présence d'actionnaires représentant au moins les deux-tiers du capital-actions est nécessaire pour modifier les dispositions statutaires relatives au transfert d'actions nominatives (art. 6, alinéa 6), à la limitation du droit de vote à l'Assemblée générale (art. 14, alinéas 3, 4 et 5), au nombre d'administrateurs (...) et à la durée du mandat (...), ainsi que pour transférer les sièges à l'étranger, dissoudre la Société, révoquer plus d'un tiers des administrateurs et modifier le présent article.

Ces décisions doivent être prises à la majorité des trois quarts des actions représentées à l'Assemblée. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

La radio locale *Bern 104* a économisé 10'000 francs en plaçant ses reporters, lors de la finale de la Coupe d'Europe de football, sur le balcon du seizième étage d'une tour dominant le Wankdorf. A noter que le reportage a été effectué en trois langues: allemand, italien et espagnol. L'UEFA n'avait pas envisagé qu'une petite radio trouverait le moyen d'éviter le paiement exigé pour un reportage depuis le terrain.

Les Belges et les Luxembourgeois ont pu se procurer la reproduction du numéro 2 du journal du syndicat Solidarité *Gazeta*, traduit en français et joint à l'édition courante de *Libération*. L'éditeur a-t-il eu peur que les Suisses refusent le paquet qui leur était offert à un prix majoré?